



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026

### LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

#### a) Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

#### b) Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
- Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

#### c) Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de

subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre

- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Trouville-sur-Mer n'est pas soumise à cette obligation, pour autant ces données seront également présentées, grâce à l'analyse du rapport social unique de 2024.

#### **d) Délibération, compte-rendu de séance et publicité**

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, ...).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

## **SOMMAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### Table des matières

1.	Aperçu de l'environnement macro-économique.....	4
2.	Perspectives macroéconomiques France – Horizon 2026 .....	4
3.	Principales mesures du PLF relatives aux collectivités.....	8
4.	Données utiles.....	9
5.	Données essentielles Trouville sur Mer – Fiche DGF et INSEE .....	12
6.	Les relations financières entre la commune et la CCCCF .....	13
7.	Compte Financier Unique (CFU) – Trouville-sur-Mer – Exercice 2024 .....	15
8.	Calendrier budgétaire bp2026 .....	18
9.	Note de cadrage budgétaire - 6 juin 2025 .....	19
10.	Etat de la dette – Trouville sur Mer .....	20
11.	Projet de Budget Primitif 2026 .....	22
12.	Budget primitif 2026 – Budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer	37

## 1. Aperçu de l'environnement macro-économique

### **Conjoncture mondiale 2026 : ralentissement progressif et incertitudes persistantes**

En 2026, l'économie mondiale poursuit son ralentissement, dans un contexte marqué par la montée des tensions géopolitiques, le durcissement des politiques commerciales et une incertitude accrue sur les orientations budgétaires et réglementaires.

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 2,9 %, après 3,3 % en 2024 et 3,2 % en 2025, selon les dernières prévisions de l'OCDE.

#### **Politiques monétaires : vers une stabilisation prudente**

La plupart des banques centrales des pays avancés ont poursuivi l'assouplissement de leur politique monétaire en 2025, à la faveur du reflux de l'inflation. En 2026 :

- **La BCE** maintient ses taux directeurs autour de **2 %**, dans un contexte de croissance modérée et d'inflation maîtrisée.
- **La Fed** poursuit un cycle d'assouplissement progressif, avec un taux directeur proche de **3,5 %**, en réponse au ralentissement de l'économie américaine.
- **La Banque d'Angleterre** et **la Banque nationale suisse** ont également stabilisé leurs taux à des niveaux compatibles avec une reprise modérée.
- **La Banque du Japon**, à contre-courant, a mis fin à sa politique de taux négatifs et pourrait envisager de nouvelles hausses en 2026.

#### **Croissance régionale : des trajectoires divergentes**

- **États-Unis** : la croissance ralentit nettement, passant de 2,8 % en 2024 à 1,5 % en 2026, sous l'effet combiné de la hausse des droits de douane, de la baisse de l'immigration nette et de la réduction des effectifs fédéraux.
- **Zone euro** : la croissance reste faible, autour de 1,1 % en 2026, freinée par la faiblesse de la demande intérieure et les tensions commerciales, malgré un assouplissement des conditions de crédit.
- **Chine** : la croissance ralentit à 4,4 %, en raison de la fin des effets d'anticipation, de la montée des barrières commerciales et d'un soutien budgétaire plus limité.
- **Économies émergentes** : les performances sont contrastées, certaines bénéficiant de la baisse des taux mondiaux, d'autres souffrant de la volatilité des marchés et des tensions géopolitiques.

#### **Risques géopolitiques et incertitudes politiques**

Le contexte international reste marqué par :

- **L'intensification des conflits** en Ukraine et au Moyen-Orient, avec des répercussions sur les marchés de l'énergie.
- **Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis**, qui alimente l'incertitude sur la politique commerciale américaine et les relations internationales.
- **Une instabilité politique persistante en Europe**, notamment en France et en Allemagne, qui fragilise la capacité d'action des gouvernements.

## 2. Perspectives macroéconomiques France – Horizon 2026

Source : Banque de France, *Projections intermédiaires – Septembre 2025*

### **Croissance économique**

En 2026, la croissance du PIB français atteindrait 0,9 %, après 0,7 % en 2025, selon les projections de la Banque de France. Cette reprise modérée serait portée par :

- Un raffermissement de la consommation des ménages, soutenue par une hausse du pouvoir d'achat.

- Une reprise progressive de l'investissement privé, malgré un environnement international moins favorable.
- Une contribution neutre du commerce extérieur, dans un contexte de tensions commerciales persistantes.

La croissance de la zone euro resterait également modérée, autour de 1,0 %, avec des disparités nationales marquées.

#### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

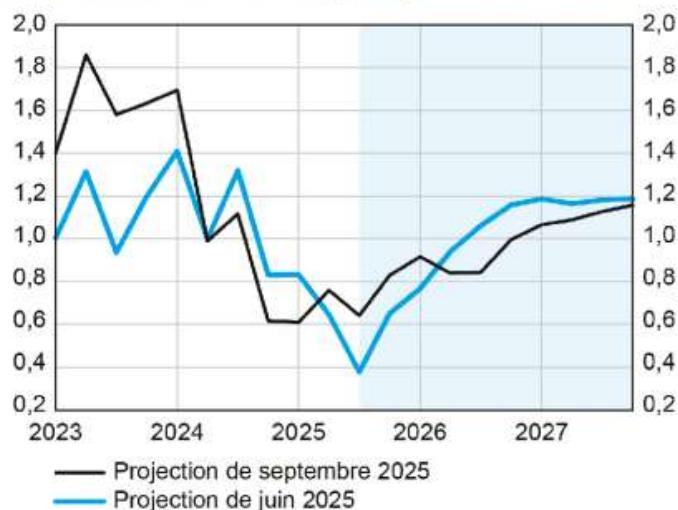
	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1 0,0	0,7 0,1	0,9 - 0,1	1,1 - 0,1
IPCH	2,3 0,0	1,0 0,0	1,3 - 0,1	1,8 0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,7 - 0,2	1,6 - 0,1	1,6 0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,5 - 0,1	7,6 - 0,1	7,4 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

#### Graphique 1 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



#### Inflation

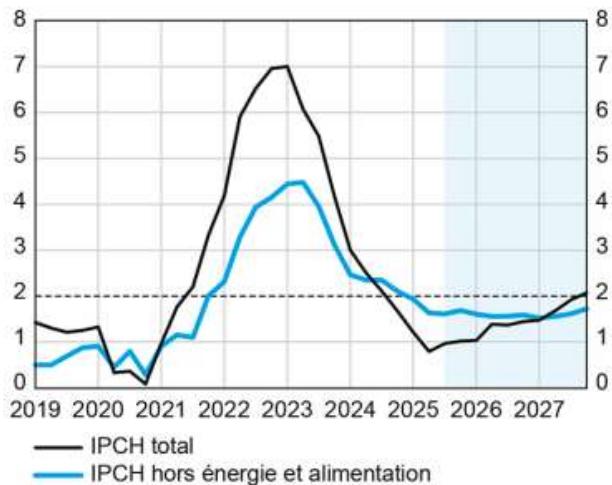
L'inflation totale en France poursuivrait sa décrue :

- 1,0 % en 2025
- 1,3 % en 2026
- 1,8 % en 2027

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) atteindrait 1,6 % en 2026, traduisant une modération des prix des services et des biens, malgré une progression des salaires supérieure à celle des prix.

### **Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



#### **Politique budgétaire et incertitudes nationales**

Les projections reposent sur l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée :

- Déficit public : 5,4 % du PIB en 2025
- Ajustement structurel primaire : 0,6 % du PIB en 2026

Toutefois, le rejet du vote de confiance en 2025 introduit une incertitude politique susceptible d'affecter les comportements économiques (attentisme des ménages et des entreprises).

#### **Commerce extérieur et relations internationales**

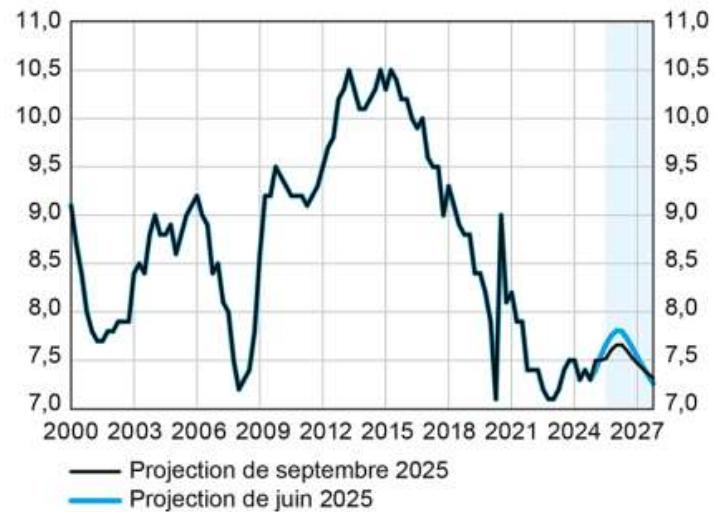
L'accord commercial du 27 juillet 2025 entre les États-Unis et l'Union européenne maintient un droit de douane moyen de 12 % sur les exportations françaises vers les États-Unis (contre 2 % auparavant). Les secteurs bénéficiant d'exemptions, notamment l'aéronautique, atténuent partiellement l'impact global.

#### **Marché du travail**

Le taux de chômage resterait stable autour de 7,5 %, avec une légère amélioration attendue en fin d'horizon.

## Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



### 3. Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

#### Tendance pour 2026 – Déficit public et effort budgétaire

##### Objectif de déficit

- Cible gouvernementale : 4,6 % du PIB en 2026, contre 5,4 % en 2025.
- Effort budgétaire total : 43,8 milliards d'euros, réparti entre l'État, la Sécurité sociale et les collectivités.

##### Répartition de l'effort

- Collectivités locales : 5,3 milliards d'euros (≈13 % de l'effort global)
  - Reconduction du DILICO à un niveau plus élevé
  - Écrêtement de la dynamique de la TVA
  - Baisse des dotations d'investissement (hors DETR et DPV)
  - Haute du taux de cotisation CNRACL (+3 points)
- État : réduction de 3 000 postes et suppression d'agences
- Sécurité sociale : gel des prestations sociales et des retraites
- Fiscalité : gel du barème de l'impôt sur le revenu, chasse aux niches fiscales, contribution des plus fortunés

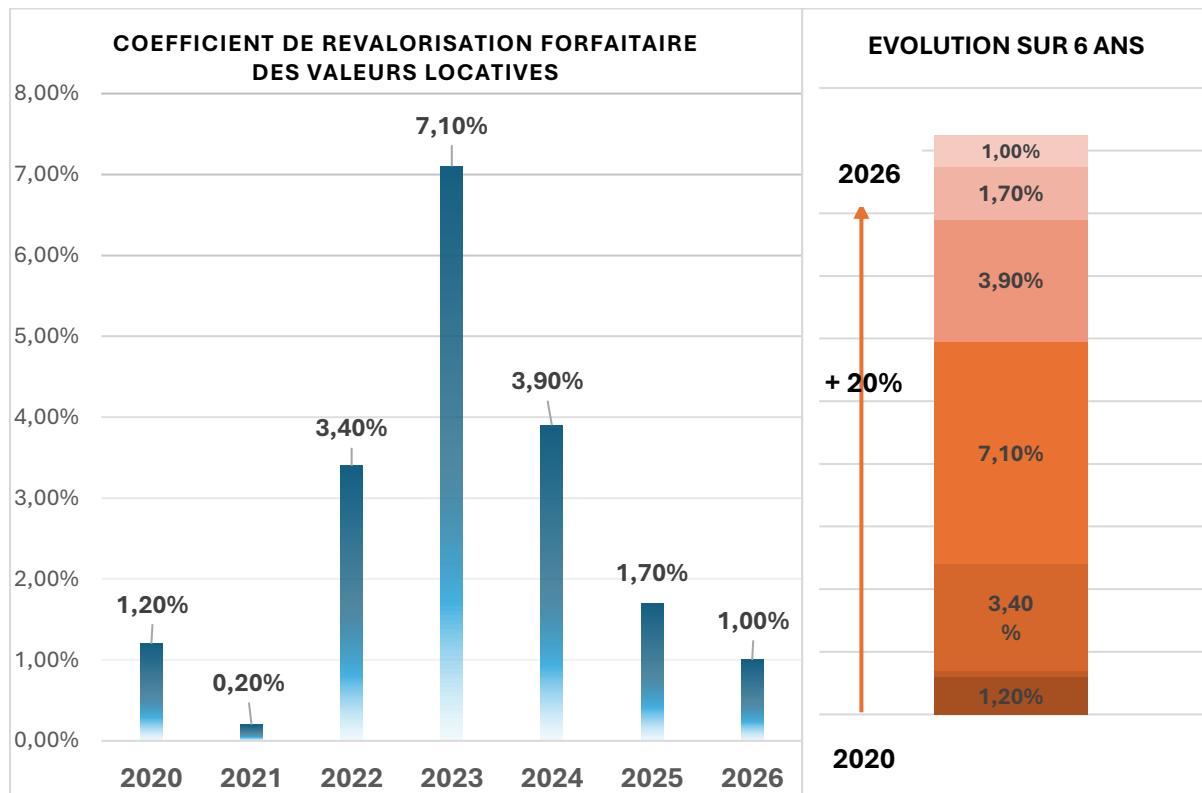
##### Points de vigilance

- **Cycle électoral municipal** : baisse naturelle des investissements locaux
- **Réactions des élus locaux** : critiques sur le caractère injuste et non concerté de l'effort demandé
- **Risque de révision à la hausse** : les 5,3 Md€ pourraient être sous-estimés selon les associations d'élus

#### 4. Données utiles

##### Données complémentaires actualisées – Projet de Loi de Finances 2026

- ◆ **Point d'indice de la fonction publique**
  - **Valeur mensuelle au 1er juillet 2023 : 4,92 €**
  - **Montant annuel pour l'indice 100 : 5 907,34 €**
  - **Évolution prévue en 2026 : Aucune revalorisation officielle annoncée** à ce jour. Le ministre de la Fonction publique envisage une **révision des grilles salariales**, mais **sans hausse du point d'indice**, en raison des contraintes budgétaires.
- ◆ **Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**



- **Prévision pour 2026 : ≈ +1 %**, selon les projections de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour novembre 2025

Ce coefficient détermine l'évolution des bases fiscales pour la taxe foncière, la TEOM, la TH sur résidences secondaires et la CFE.

Pour mémoire, la révision annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux sur les propriétés bâties et industrielles, est prévue par le Code général des impôts.

Cette actualisation repose sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee, sur la période de novembre de l'année n-2 à novembre de l'année n-1.

Ce mécanisme automatique remplace l'ancien système dans lequel le Parlement fixait chaque année l'évolution des valeurs cadastrales.

Pour l'année 2026, cette revalorisation est estimée à environ 1 %, reflétant l'inflation constatée sur la période de référence.

- ◆ **Taux de cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)**

- **2024** : 31,65 %
- **2025** : 34,65 %
- **2026** : **37,65 %**
- **2027** : 40,65 %
- **2028** : 43,65 %

◆ *Cette hausse de 3 points par an vise à résorber le déficit de la CNRACL. Elle impacte directement les charges des collectivités employeuses.*

#### ◆ Données Trouville-sur-Mer

- **Potentiel fiscal élevé** : 1 531 €/habitant en 2025, contre une moyenne de 1 204 €/habitant par habitant de la strate
- **Prélèvement FNGIR élevé** : 695 996 € en 2025, soit 151 € par habitant
- **Prélèvement FPIC élevé** : 560 158 € en 2025, soit 121 € par habitant (2<sup>ème</sup> commune la plus prélevée de la CCCCF)
- **Revenu par habitant** : Trouville-sur-Mer a le 2<sup>ème</sup> revenu par habitant le plus faible du territoire de la CCCCF (21 773 € par habitant ; la moyenne de la CCCCF est de 30 457 € par habitant). Ce qui justifie les efforts portés par la commune dans l'action sociale et le versement d'une subvention de 878 000 € en 2025 auprès du CCAS.

## 5. Données essentielles Trouville sur Mer – Fiche DGF et INSEE

### Population

- **Population municipale** : 4 624 habitants
- **Densité** : 681 hab/km<sup>2</sup>
- **Variation annuelle moyenne de la population en % (2016–2022)** : -0,1 %
- **Structure par âge** :
  - 60 ans et plus : 48,9 % (dont 23,5 % de 75 ans ou plus)
  - Moins de 30 ans : 21,1 %

### Revenus et fiscalité

- **Revenu disponible médian par unité de consommation** : 21 773 €
- **Taux de pauvreté** : 18 %
- **Part des ménages fiscaux imposés** : 50 %
- **Potentiel fiscal (DGF 2024)** :
  - Dotation globale de fonctionnement : 1 159 944 €
  - DGF par habitant : 251 €

### Logement

- **Nombre total de logements** : 9 135
  - **Résidences principales** : 28,3 %
  - **Résidences secondaires** : 70 %
  - **Logements vacants** : 1,7 %
- **Part des ménages propriétaires** : 46,9 %

### Emploi et activité

- **Taux d'activité (15–64 ans)** : 76,8 %
- **Taux de chômage** : 12,1 %
- **Emplois au lieu de travail** : 2 473
  - 79,4 % sont des emplois salariés
- **Variation annuelle moyenne de l'emploi (2016–2022)** : +1,3 %

### Économie locale

- **Nombre d'établissements** : 347
  - Commerce, transports, services divers : 82,4 %
  - Construction : 5,5 %
  - Industrie : 4 %
  - Agriculture : 1,7 %

## 6. Les relations financières entre la commune et la CCCC

### Attribution de compensation

Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la C.L.E.CT. (Commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 05 novembre 2021 relative au transfert de la compétence « Relais assistants maternels ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant annuel de l'attribution de compensation que la Communauté de commune Cœur Côte fleurie verse à la commune s'élève à 801 793 €.

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition du prélèvement et/ou du versement entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2025.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal

	Prélèvement			Solde FPIC
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement Part (+30%)(au 2/3)	Montant minimal de prélèvement Part EPCI (-30%) (au 2/3)	Montant de droit commun
Part EPCI	-1 006 764	-1 308 793	-704 735	-1 006 764
Part communes membres	-1 855 810	-1 553 781	-2 157 839	-1 855 810
TOTAL	-2 862 574	-2 862 574	-2 862 574	-2 862 574

Répartition du FPIC entre communes membres

Commune	Montant prélevé de droit commun
Benerville-sur-Mer	-49 205
Blonville-sur-Mer	-116 040
Deauville	-532 808
Saint-Arnoult	-53 571
Saint-Gatien-des-Bois	-42 369

Saint-Pierre-Azif	-6 827
Touques	-156 227
Tourgeville	-104 775
<b>Trouville-sur-Mer</b>	<b>-430 891</b>
Vauville	-7 752
Villers-sur-Mer	-320 523
Villerville	-34 822
<b>TOTAL</b>	<b>-1 855 810</b>

## 7. Compte Financier Unique (CFU) – Trouville-sur-Mer – Exercice 2024

Par délibération du 25 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la présentation du compte financier unique 2024 pour le budget principal de la commune. Et a arrêté les résultats définitifs 2024 comme suit :

CFU 2024	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>		4 140 655,97	-	334 394,08
<b>Opérations de l'exercice</b>	8 535 472,69	8 048 875,42	17 917 782,10	23 270 564,17
<b>Totaux</b>	<b>8 535 472,69</b>	<b>12 189 531,39</b>	<b>17 917 782,10</b>	<b>23 604 958,25</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>3 654 058,70</b>		<b>5 687 176,25</b>
<b>Restes à réaliser</b>	6 968 564,28	2 859 107,40		
Différence entre les restes à réaliser		- 4 109 456,88		
<b>Résultats définitifs</b>		<b>- 455 398,18</b>		<b>5 687 176,15</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>				<b>5 231 777,97</b>

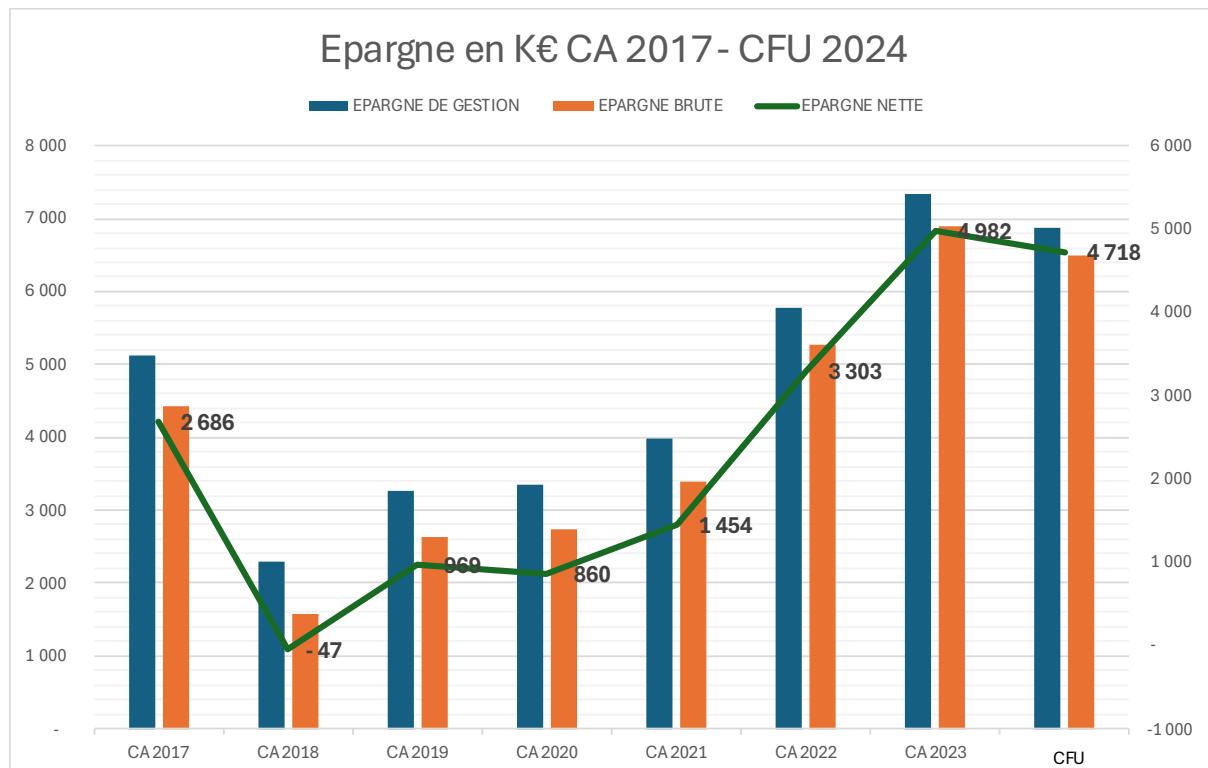
<b>Trouville sur Mer - Population</b>	<b>4 704</b>		
<b>Année</b>	<b>CFU2024</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Comparatif 2023/2024</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>23 251</b>	<b>109%</b>	<b>0%</b>
<b>Ventes, produits, prestations de services</b>	<b>3 293</b>	<b>112%</b>	<b>1%</b>
<b>Ressources fiscales</b>	<b>16 499</b>	<b>106%</b>	<b>6%</b>
Dont impôts locaux	10 099	100%	<b>9%</b>
Taxes de séjour	947	100%	<b>16%</b>
Prélèvement sur produits jeux casino	2 914	127%	<b>9%</b>
Taxe additionnelle Droits de mutation	1 218	122%	<b>-9%</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 635</b>	<b>104%</b>	<b>4%</b>

Dont DGF	1 160	100%	-1%
<b>Autres recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 824</b>	154%	-33%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>16 765</b>	<b>91%</b>	<b>3%</b>
Charges à caractère général	3 482	76%	9%
Charges de personnel	8 523	96%	3%
<b>Atténuations de produits</b>	<b>2 096</b>	98%	-2%
Dont FNGIR	696	100%	0%
Dont FPIC	427	100%	5%
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>2 046</b>	100%	2%
Dont subventions aux organismes publics	900	100%	1%
Dont subventions aux associations	402	99%	-42%
<b>Charges financières</b>	<b>385</b>	80%	-14%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	233	92%	27%
	<b>51%</b>		
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 747</b>	<b>69%</b>	<b>26%</b>
Dotations et subventions	6 550	76%	22%
dont FCTVA	182	100%	5%
dont Taxe d'aménagement	41	64%	-34%
Emprunts	-		
Cession d'immobilisation	-	0%	
Recettes financières d'investissement	197	45%	9750%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 366</b>	<b>49%</b>	<b>87%</b>
Dépenses d'équipement	6 596	43%	157%
Dépenses financières	2	33%	-50%
Remboursement du capital	1 768	96%	-7%
Recettes réelles de fonctionnement	23 251		
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	16 380		
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>6 871</b>		
Intérêts (-)	385		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 486</b>		
Remboursement du capital (-)	1 768		
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>4 718</b>		
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4 718</b>		

Recettes d'investissement hors emprunts	6 747		
Dépenses d'investissement à financer (-)	6 598		
<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>149</b>		
Autofinancement (+)	4 718		
<b>BESOIN (&lt;0) ou EXC. (&gt;0) RESIDUEL DE FIN.</b>	<b>4 867</b>		
Emprunt (+)			
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4 867</b>		
<b>Pour information Excédent de fonctionnement N-1 (R002)</b>	<b>334</b>		

### Situation budgétaire de Trouville-sur-Mer

Epargne en K€ CA2017 – CFU2024



## 8. Calendrier budgétaire bp2026

- Juin 2025 cadrage : Définition des orientations et des cibles
- Juillet-Aout 2025 : Préparation des demandes budgétaires des services
- Septembre 2025 : Réunions d'arbitrages budgétaires, Maire adjoint aux finances, Maire adjoint délégué, Chef de service, Responsable service comptabilité, DGS.
- 17 Octobre 2025 : Séminaire arbitrage budgétaire, en présence de la majorité
- 26 Novembre 2025 : Conseil Municipal – Débat d'orientations budgétaires 2026
- 17 Décembre 2025 : Conseil Municipal - Vote du Budget Primitif 2026

## 9. Note de cadrage budgétaire - 6 juin 2025

Rappel des contexte, objectifs, leviers

### **Données de contexte et objectifs de la note de cadrage**

#### **Contexte général**

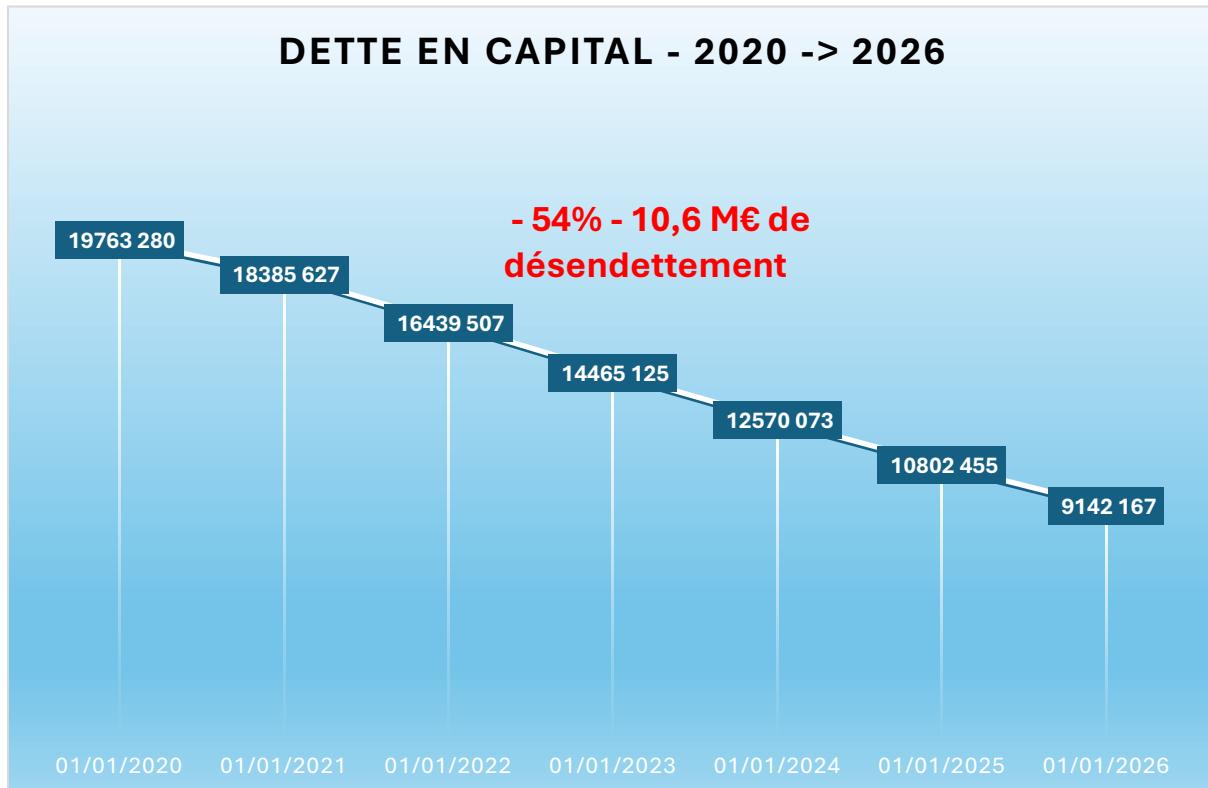
- **Année électorale (mars 2026)** : Nécessité d'assurer la continuité des services publics et la soutenabilité des projets en cours malgré les contraintes de la période préélectorale.
- **Contexte budgétaire national constraint** :
  - Objectif de réduction du déficit public à 4,6 % du PIB en 2026.
  - Effort budgétaire national de 43,8 milliards d'euros.
  - Pression sur les collectivités locales : maîtrise des dépenses, mutualisation, réduction des aides (ex. FCTVA).
  - Inquiétudes des associations d'élus (AMF, Intercommunalités de France) sur la recentralisation et la baisse des dotations.

#### **Contexte local**

- **Situation financière saine** :
  - CAF brute en forte hausse (+181,6 % entre 2020 et 2024).
  - Capacité de désendettement très favorable (1,7 an).
- **Forte pression fiscale et dépendance aux résidences secondaires** :
  - Recettes fiscales très supérieures à la moyenne départementale.
  - Vulnérabilité en cas de réforme fiscale.
- **Charges de fonctionnement élevées** :
  - Dépenses par habitant bien au-dessus des moyennes départementales.
  - Liées au statut de commune touristique (saisonniers, services renforcés).
- **Politique d'investissement dynamique** :
  - Dépenses d'équipement multipliées par 5 entre 2020 et 2024.
  - Utilisation de l'épargne et baisse de la dette (-40 %).
- **Dotations d'État en baisse** :
  - -15,4 % entre 2020 et 2024 (malgré un rebond ponctuel en 2024).
- **Garantir la soutenabilité financière** :
  - Maintien de l'équilibre budgétaire.
  - Optimisation des ressources.
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## 10. Etat de la dette – Trouville sur Mer

**Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice**

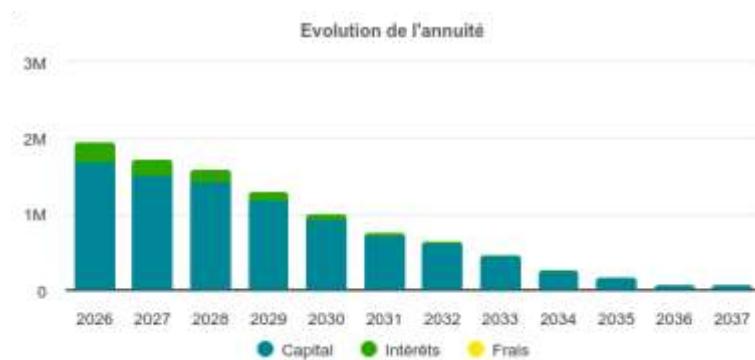


**Extinction de la dette**

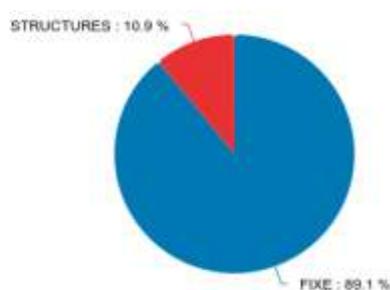
Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	9 142 166,68	1 962 856,60	273 748,05	3,18%	3,23%	1 689 108,55	1 962 856,60
2027	7 453 058,22	1 735 143,80	216 616,48	3,06%	3,16%	1 518 527,32	1 735 143,80
2028	5 934 531,00	1 591 809,39	164 120,73	2,93%	2,96%	1 427 688,66	1 591 809,39
2029	4 506 842,37	1 308 765,11	119 197,93	2,80%	2,99%	1 189 567,18	1 308 765,11
2030	3 317 275,27	1 018 922,86	86 057,71	2,71%	2,69%	932 865,15	1 018 922,86
2031	2 384 410,18	772 410,23	59 429,88	2,63%	2,76%	712 980,35	772 410,23
2032	1 671 429,88	657 407,17	39 330,99	2,48%	2,68%	618 076,18	657 407,17
2033	1 053 353,80	479 468,00	24 030,84	2,34%	2,70%	455 437,16	479 468,00
2034	597 916,74	272 762,98	14 429,77	2,41%	2,87%	258 333,21	272 762,98

2035	339 583,61	182 149,90	9 233,01	2,96%	3,04%	172 916,89	182 149,90
2036	166 666,76	88 958,89	5 625,56	3,38%	3,37%	83 333,33	88 958,89
2037	83 333,43	86 138,53	2 805,10	3,37%	3,37%	83 333,43	86 138,53

Extinction prévisionnelle de l'encours actuel et des annuités, en millions d'euros



### Index – type de taux



### Durée de vie

Indicateurs			
Encours	<b>9 142 166,68</b>	Duration *	<b>3 ans, 3 mois</b>
Durée de vie moyenne *	<b>3 ans, 6 mois</b>	Durée résiduelle *	<b>11 ans, 9 mois</b>
Durée résiduelle Moyenne *	<b>6 ans, 9 mois</b>		* tirages futurs compris

- \* Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la moyenne des durées de vie de remboursement de capital du contrat
- \* Durée résiduelle moyenne : Durée moyenne restante à courir jusqu'à la fin de l'encours
- \* Duration : La duration d'un emprunt est la durée de vie moyenne des flux financiers (capital et intérêts) pondérée par leur valeur actualisée
- \* Durée résiduelle : Durée restante à courir jusqu'à la fin d'un contrat

## 11. Projet de Budget Primitif 2026

### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

#### Fiscalité

##### Prévision de la recette fiscale 2026 – Commune de Trouville-sur-Mer

En 2023, les bases locatives cadastrales avaient été revalorisées de +7,1 %, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En 2024, cette revalorisation s'est établie à +3,9 %.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France (septembre 2025), l'inflation IPCH poursuit son repli :

2025 : +1,0 %

2026 : +1,3 % (prévision)

2027 : +1,8 %

La revalorisation automatique des bases locatives pour 2026 devrait donc être alignée sur l'IPCH 2025, soit +1,0 %, conformément à la règle en vigueur depuis 2018 (calcul sur la période novembre N-2 à novembre N-1).

Méthodologie de calcul de la recette fiscale prévisionnelle

La prévision du produit fiscal communal repose sur les éléments suivants :

Produit fiscal de référence (2026) :

Évalué à 10,18 M€, sur la base d'une revalorisation de +1 % des bases et d'un recul des bases d'imposition prévisionnelle des résidences secondaires (-1,08%), déjà constaté entre 2024 et 2025.

##### Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Produit constaté au 1<sup>er</sup> octobre 2025 : 889 977,00 M€

Évolution : Ce montant traduit une stabilité relative par rapport à l'exercice 2024.

Proposition pour le budget 2026 : Reconduction de l'enveloppe prévisionnelle à hauteur de 1 M€, en cohérence avec les tendances observées.

##### Prélèvement sur les produits des jeux – Casino

Produit constaté au 1<sup>er</sup> octobre 2025 : 1,923 M€

Contexte : Des travaux importants sont programmés au sein du casino, ce qui pourrait impacter la fréquentation et, par conséquent, réduire les recettes liées aux jeux.

Estimation de l'impact : En l'absence de chiffrage précis de la part du groupe Barrière, la Ville adopte une approche prudente.

Hypothèse retenue : Réduction de 15 % du produit des jeux à compter de septembre 2026

Prévision budgétaire 2026 : 2 700 000 €

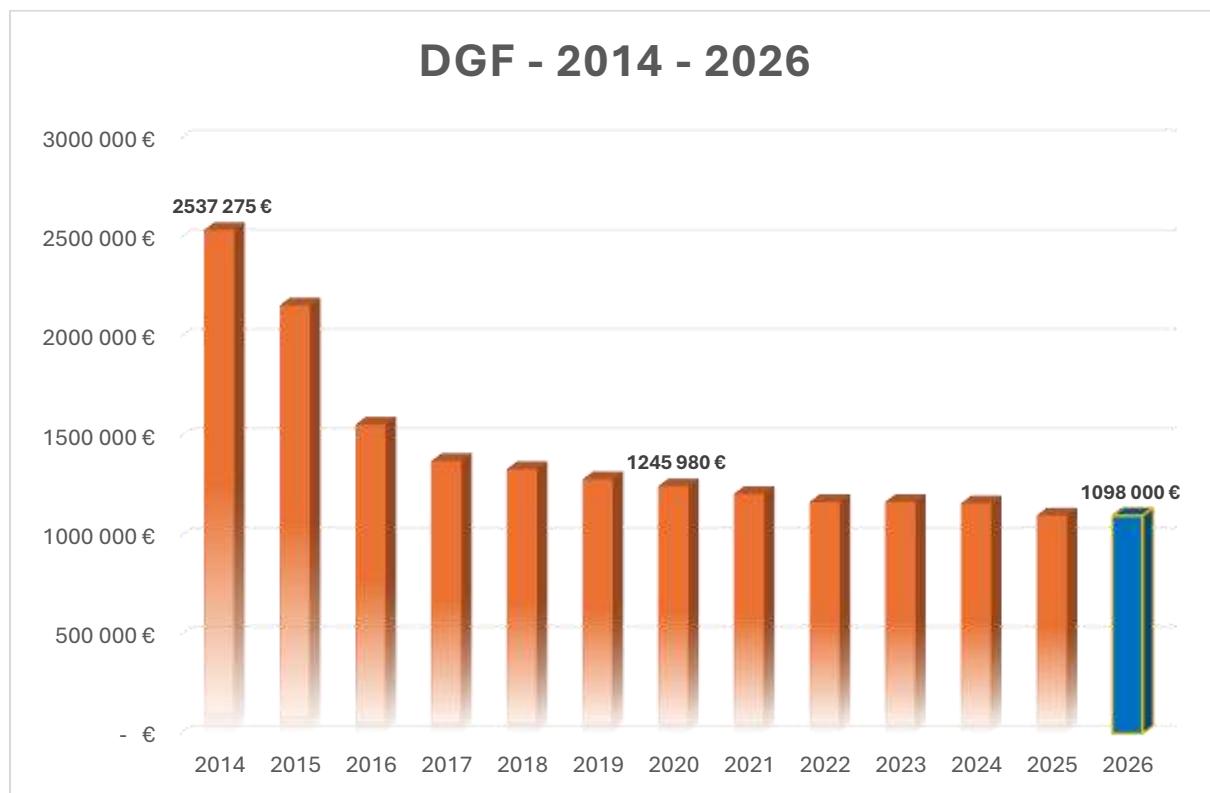
## Concours de l'Etat

### Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une stabilité en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement, maintenue à 27,4 milliards d'euros. Pour autant, les charges communales continuent d'augmenter sous l'effet de l'inflation, notamment en matière de personnel, d'énergie et de services publics. Cette situation contraint la commune à renforcer sa vigilance budgétaire et à ajuster ses priorités d'investissement et de fonctionnement.

La DGF de 2025 s'est élevée à 1 098 762 € soit une baisse significative de 5,27% par rapport à 2024.

Il sera reconduit en prévision 2026 1 098 000 €.



### **Autres recettes (produits des services...)**

#### Produits des services

Les produits des services regroupent principalement les redevances d'utilisation du domaine public ainsi que les droits et redevances liés aux services municipaux, communément appelés « recettes tarifaires ».

- Pour l'exercice 2025, ces produits sont estimés à 3,2 M€.
- Pour 2026, une baisse de près de 9 % est anticipée, portant la prévision à 2,9 M€.

Cette diminution s'explique par les facteurs suivants :

1. La baisse des recettes de droits de voirie, consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification adoptée lors du Conseil municipal du 29 septembre 2025. Cette réforme vise à mieux encadrer l'occupation du domaine public tout en tenant compte

des réalités économiques locales, mais elle entraîne mécaniquement une réduction des recettes attendues.

2. La modification du régime d'exploitation de la Cabane Perchée, qui passe d'une concession de service public à une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Ce changement juridique implique une redevance moins élevée, conformément aux règles applicables aux AOT, ce qui impacte directement le niveau de recettes perçues par la commune.
3. La diminution des recettes de stationnement (-15 %), soit une perte estimée à près de 150 K€. Cette tendance traduit à la fois une moindre fréquentation de nos parkings en période estivale et l'impact de la politique tarifaire mise en place (30 mn gratuite et zones partagées et zones bleues), qui vise davantage à réguler l'usage du stationnement qu'à maximiser la recette.
4. La baisse des recettes familiales (restauration scolaire et garderie), conséquence directe du recul des effectifs d'élèves (162 au 1<sup>er</sup> septembre 2025 contre 171 sur l'année scolaire 2024/2025). Cette évolution démographique locale réduit mécaniquement le nombre de repas servis et d'heures de garderie facturées, ce qui pèse sur le produit attendu.

#### Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement représentent une part complémentaire mais significative des ressources de la commune, parmi lesquelles :

- Remboursements sur rémunération du personnel : environ 200 000 €, comprenant :
  - Les indemnités journalières versées par l'assurance statutaire en cas d'arrêt maladie des agents,
  - La contribution des agents aux titres restaurants, dans le cadre du dispositif de qualité de vie au travail.
- Loyers et redevances perçus au titre des délégations de service public (DSP) : environ 773 100 €, incluant notamment les redevances versées par les délégataires dans les secteurs du tourisme, de la restauration ou des loisirs.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont estimées à 17,8 M€ pour l'exercice 2026, soit une évolution modérée de +0,1 % par rapport à 2025. Cette progression maîtrisée témoigne d'une gestion rigoureuse des charges courantes, dans un contexte économique marqué par une inflation faible et une stabilité des coûts des principaux postes de dépenses.

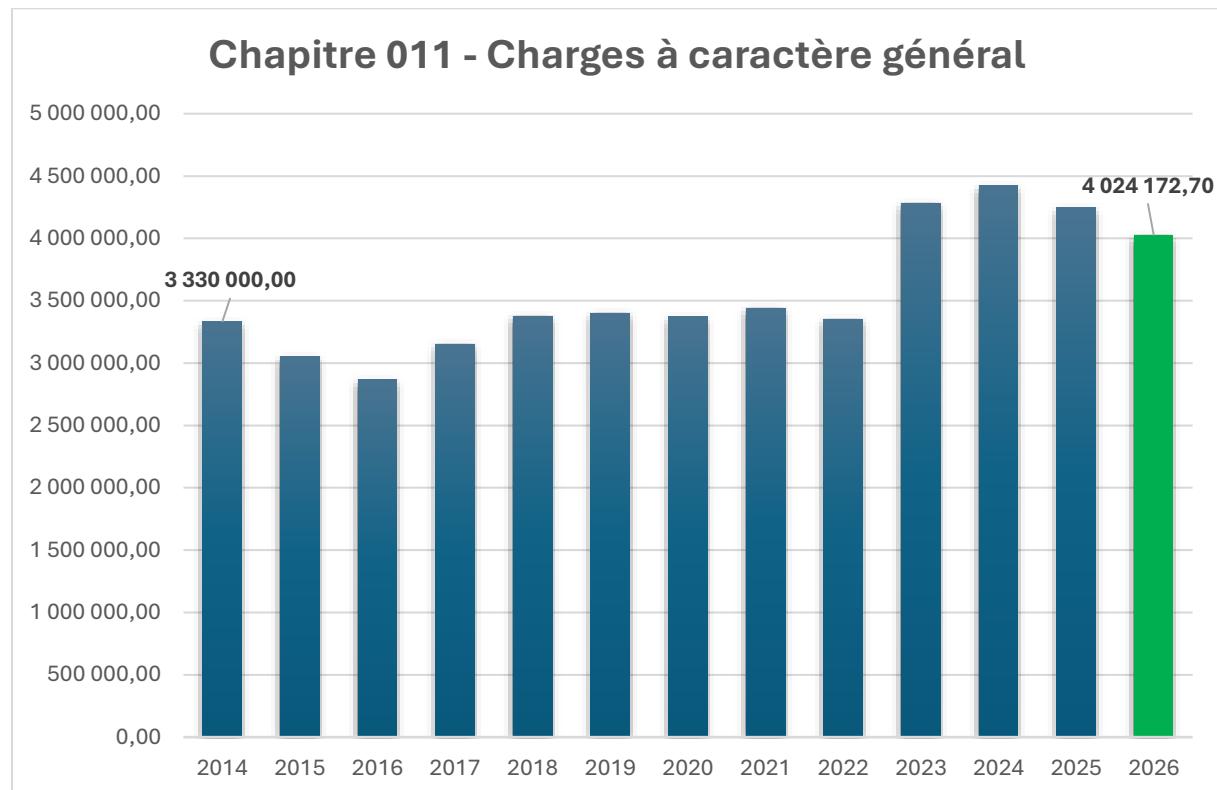
#### Charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui représentent un poste significatif du budget de fonctionnement, sont évaluées à 4,0 M€. Elles regroupent notamment :

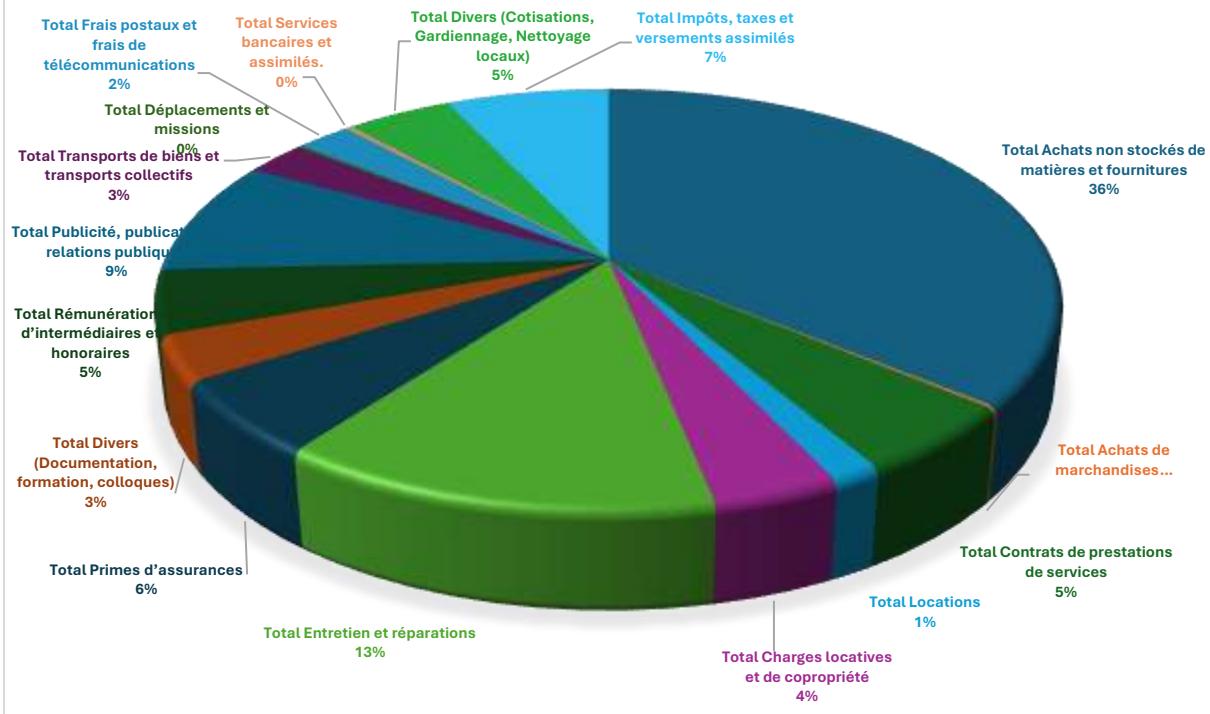
- Les achats d'énergie (électricité, gaz, carburants),
- Les fournitures administratives et techniques,
- Les petits équipements nécessaires au fonctionnement des services,
- Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments et équipements communaux,
- Les contrats de prestations de services (nettoyage, maintenance, sécurité, etc.).

Ces charges restent globalement maîtrisées, grâce à plusieurs leviers :

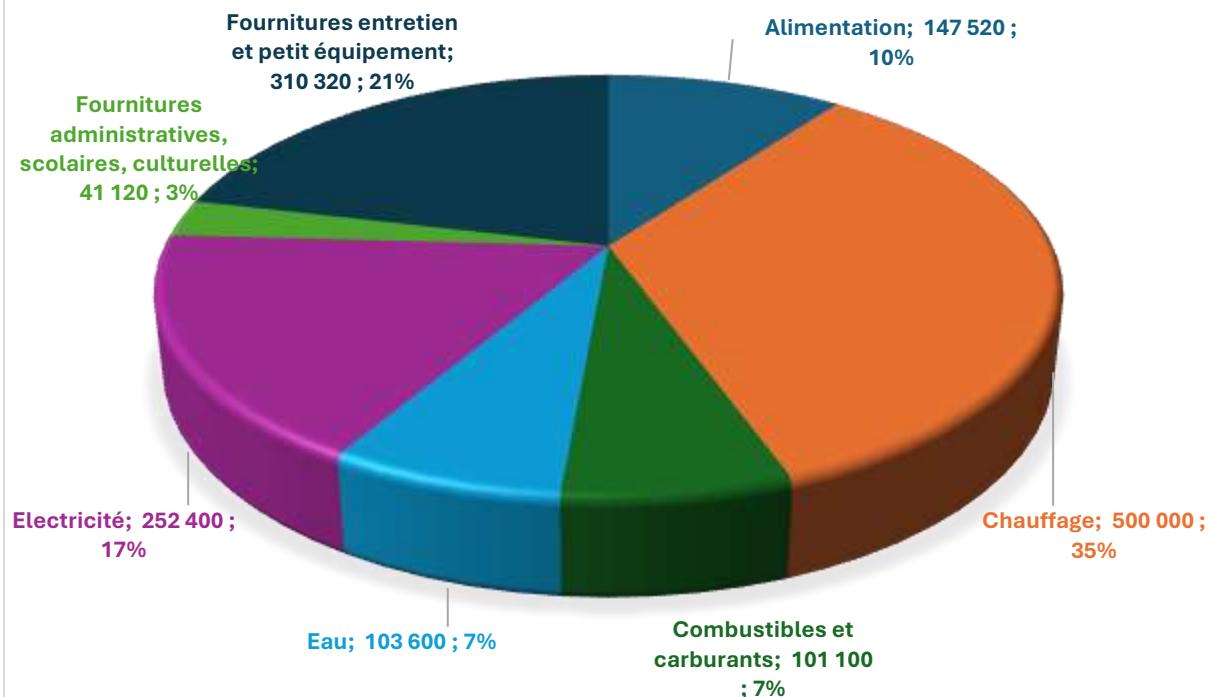
- Une politique active de gestion des fluides, mise en œuvre dans les bâtiments communaux et les espaces publics, visant à réduire les consommations énergétiques et à optimiser les usages.
- Une rationalisation des achats et des prestations, dans le cadre d'une démarche de performance et de sobriété budgétaire.



## CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL - DOB2026



## DÉCOMPOSITION DES ACHATS - DOB2026



## Dépenses de personnel

### **Masse salariale – Enjeux 2026**

- Soutenir les créations de postes stratégiques tout en maîtrisant la masse salariale globale.
- Anticiper les effets mécaniques des hausses de cotisations sociales, notamment CNRACL.
- Maintenir l'attractivité RH via les dispositifs CNAS, titres restaurant et QVT, malgré les contraintes budgétaires.
- Renforcer le pilotage RH par un suivi mensuel des charges et une coordination étroite avec les services.

### **Évolution des effectifs (budget principal) entre 2020 et 2025**

L'analyse des postes budgétaires ouverts au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année montre une stabilité globale des effectifs depuis trois ans. Deux évolutions majeures ont marqué cette période : En 2023, l'intégration de la structure multi-accueil La Récré au sein des effectifs de la Ville, précédemment rattachée au CCAS.

En 2024, dans le cadre de la municipalisation de la Maison des jeunes de Trouville-sur-Mer, trois postes ont été créés :

- Un poste d'animateur territorial à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (33h)
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12h)

### **Évolutions prévues pour 2026**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, plusieurs services ont exprimé des besoins en ressources humaines, notamment pour des besoins en saisonniers. Toutefois, une seule évolution structurelle a été retenue et intégrée aux prévisions :

La création d'un poste de Directeur général adjoint des services, votée lors du Conseil municipal du 29 septembre 2025, avec une prise de fonction au 1<sup>er</sup> novembre 2025. Ce poste aura un impact budgétaire complet sur l'exercice 2026, et s'inscrit dans une logique de renforcement de la direction générale, en appui au pilotage stratégique et à la coordination des services.

Les autres postes sont reconduits dans la continuité de l'exercice 2025, en tenant compte des départs en retraite. Une prospective RH est conduite par la Direction des ressources humaines, en lien avec les services concernés, afin d'anticiper les besoins de remplacement, redéfinition ou non-renouvellement des postes vacants.

### **Autres éléments RH impactant le budget**

#### **Cotisations CNRACL – Article 6453**

L'évolution des taux de cotisation à la CNRACL, prévue par la loi de finances 2025, constitue un facteur budgétaire majeur pour l'exercice 2026 :

- Le taux est passé de 31,65 % à 34,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Une nouvelle hausse est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026, portant le taux à 37,65 %

Cette augmentation représente une charge supplémentaire estimée à 107 550 € pour la commune, à périmètre constant. Elle reflète l'effort national de financement du régime de retraite des agents territoriaux, mais pèse significativement sur les dépenses de personnel.

#### **Autres charges sociales – Article 6478**

Ce poste regroupe notamment le financement des titres restaurant attribués aux agents municipaux.

- La valeur faciale du titre a été portée de 5 € à 8 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, dans une logique d'amélioration du pouvoir d'achat et de qualité de vie au travail.
- Cette revalorisation, couplée à une augmentation du nombre de bénéficiaires, conduit à une prévision budgétaire de 192 000 € pour 2026, contre 120 000 € initialement inscrits au budget primitif 2025.

Cette évolution traduit l'engagement de la collectivité en faveur du bien-être des agents, tout en nécessitant une anticipation financière rigoureuse.

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	BP2026	2025 - > 2026
<b>Budget Primitif</b>	7 790 000	7 920 000	8 434 170	8 785 000	9 000 000	9 000 000	0,0%
<b>Budget supplémentaire</b>	31 000		50 000	60 000	72 000		
<b>Décisions modificatives</b>		145 000					
<b>Total budget 012 annuel</b>	<b>7 821 000</b>	<b>8 065 000</b>	<b>8 484 170</b>	<b>8 845 000</b>	<b>9 072 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Réalisé</b>	<b>7 508 790</b>	<b>7 878 885</b>	<b>8 309 938</b>	<b>8 523 145</b>	<b>8 800 000</b>		
<b>%BP</b>	96,4%	99,5%	98,5%	97,0%	97,8%		
<b>%Budgété</b>	96,0%	97,7%	97,9%	96,4%	97,0%		

Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2025

## BUDGET PRINCIPAL

Filière Administrative	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Administratif	35/35 h	17
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	7
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35 h	11
Rédacteur	35/35 h	6
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 h	2
Attaché	35/35 h	7
Attaché principal	35/35 h	2
Attaché hors classe Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35 h	1

Filière Technique	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Technique	35/35 h	48
Adjoint Technique à temps non complet	31/35 h	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35 h	14
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35 h	11
Agent de maîtrise	35/35 h	3

Agent de maîtrise principal	35/35 h	2
Technicien	35/35 h	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	2
Ingénieur principal	35/35 h	2

<b>Filière Police</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Gardien-brigadier	35/35 h	7
Brigadier-Chef Principal	35/35 h	2

<b>Filière Sportive</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1
Educateur APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 h	7

<b>Filière Animation</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Animateur	35/35 h	1
Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1
Adjoint d'Animation	35/35 h	6
Adjoint d'Animation à temps non complet	33/35 h	1
Adjoint d'Animation à temps non complet	17,5/35 h	1

<b>Filière Culturelle</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Adjoint du patrimoine	35/35 h	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	6
Adjoint du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 h	1
Bibliothécaire	35/35 h	1

<b>Filière Médico-Sociale</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35/35 h	2
Agent social	35/35 h	4
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1

**Soit un total de 190 postes budgétaires permanents**

## REGIE « MARCHES COMMUNAUX DE TROUVILLE-SUR-MER »

Filière Technique		Durée hebdomadaire	Emploi permanent
Adjoint technique	à temps non complet	25/35 h	1
Adjoint Technique	à temps non complet	17,5/35 h	1

**Soit un total de 2 postes budgétaires permanents**

**Le total pour les 2 budgets est de 192 postes budgétaires permanents.**

### **Rapport social unique 2024**

Conformément aux obligations réglementaires, la Commune de Trouville-sur-Mer a établi son Rapport Social Unique (RSU) pour l'exercice 2024, dont la synthèse est jointe en annexe au présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce document présente les principaux indicateurs relatifs à la situation des ressources humaines de la collectivité au 31 décembre 2024 :

- Effectifs (répartition par statut, filière, catégorie)
- Mouvements de personnel (recrutements, départs, mobilités)
- Conditions de travail (absentéisme, santé, sécurité)
- Formation et développement des compétences
- Rémunérations et charges sociales

La synthèse a été réalisée par le Centre de Gestion du Calvados, à partir des données transmises par la commune via l'application nationale dédiée (bs. Données-sociales). Ces informations constituent un outil de pilotage essentiel pour anticiper les évolutions RH et éclairer les choix budgétaires et organisationnels.

L'analyse du RSU permet :

- d'identifier les tendances en matière d'effectifs et de dépenses de personnel,
- de mesurer l'impact des politiques de qualité de vie au travail,
- et de préparer les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines.

### Prélèvements obligatoires et dispositifs de solidarité financière

#### **Prélèvements sur recettes fiscales**

Les prélèvements obligatoires sur les recettes fiscales de la commune sont en hausse sensible :

- 2025 : 2,02 M€
- 2026 (prévision) : 2,20 M€
- Évolution : +180 000 €, soit une augmentation de 8,9 %

Cette hausse s'explique par l'évolution des mécanismes de péréquation et de régulation fiscale à l'échelle nationale.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le montant du FNGIR reste stable, à 696 000 € par an, sans évolution prévue à ce stade.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC poursuit sa tendance haussière :

- 2025 : 430 891 €
- 2026 (estimation) : 440 000 €

- Évolution : +9 109 €, soit une progression de 2,1 %

Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme

Le reversement à l'Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer est corrélé aux recettes fiscales perçues au titre de la taxe de séjour :

- Prévision 2026 : 900 000 € (en recettes et en dépenses, selon le principe de neutralité budgétaire)

DILICO – Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales

Le DILICO, instauré par l'article 186 de la loi de finances pour 2025, vise à atténuer les effets des fluctuations économiques sur les recettes fiscales des collectivités locales.

- Montant du prélèvement pour la commune en 2026 : 86 000 € (reconduction)
- Ce prélèvement sera redistribué sur trois ans aux collectivités contributrices, avec 10 % des montants collectés affectés aux fonds de péréquation
- La contribution de chaque collectivité est plafonnée à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement

#### Subventions et contingents obligatoires

Les subventions versées et les contingents obligatoires restent globalement stables, avec une enveloppe prévisionnelle de 1,97 M€ pour 2026.

Parmi ces dépenses, l'effort porté par la municipalité en faveur des seniors et des personnes en difficulté sociale est renforcé, avec une prévision spécifique de 878 000 €, traduisant une volonté politique affirmée de soutien aux publics fragiles.

### **Section d'investissement**

#### **Recettes d'investissement**

Comme chaque année depuis 2021, un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget primitif 2026, dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice précédent. Le montant de cet emprunt reste à évaluer : une alerte budgétaire sera donc mentionnée à ce titre.

Par ailleurs, un travail d'identification de financements externes est en cours auprès de nos partenaires institutionnels (État, Département, Région, fédérations sportives, Agence nationale du sport), afin d'étudier l'éligibilité de certains projets communaux à des dispositifs d'aide publique. Toutefois, en l'absence de notification officielle à ce jour, et conformément au principe de sincérité budgétaire, aucune recette ne sera inscrite au BP 2026 à ce titre. Des délibérations du Conseil municipal pourront être prises en cours d'exercice pour acter ces financements si leur obtention est confirmée.

À ce stade du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), les recettes d'investissement connues et inscrites sont les suivantes :

**FCTVA** (Fonds de Compensation pour la TVA) : 700 000 €

Rappel : le FCTVA permet aux collectivités de récupérer une partie de la TVA payée sur leurs dépenses d'investissement.

**Produit des amendes de police** reversé par l'État : 150 000 €

Rappel : ces recettes sont issues des sanctions liées aux infractions au code de la route, reversées aux communes pour financer des opérations de sécurité routière.

**Taxe d'aménagement** : 30 000 €

Rappel : cette taxe est perçue à l'occasion de travaux de construction ou d'aménagement, et contribue au financement des équipements publics.

## Cessions de véhicules municipaux : 20 000 €

Dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile de la ville.

Concernant les projets de cession d'immeubles, bien que plusieurs opérations soient envisagées en 2026, aucune recette n'est inscrite à ce stade. En effet, ces ventes restent soumises aux aléas du marché immobilier, et la préfecture a déjà signalé que des inscriptions budgétaires non réalisées depuis deux exercices consécutifs ne respectaient pas le principe de sincérité.

Une approche prudente est donc adoptée, en cohérence avec les recommandations préfectorales.

## Dépenses d'investissement

### 1. Opérations déjà votées en AP/CP

Rappel : les Autorisations de Programme (AP) permettent de planifier des dépenses sur plusieurs exercices, tandis que les Crédits de Paiement (CP) correspondent aux montants effectivement mobilisables chaque année.

Les opérations engagées depuis le début du mandat 2020–2026, et déjà votées en AP/CP, traduisent la mise en œuvre du programme électoral de la municipalité.

### Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP / CP) – Vote BP2025

Ville de Trouville-sur-Mer - Budget Principal - Simulation 2024-2029												
IV - ANNEXES												
Engagements hors bilan												
Autorisations de programme et crédits de paiement												
B2.1												
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Rénovation énergétique HDV	2021 02	8 200 000 €	- €	6 900,00 €	11 400,00 €	181 700,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	Subventions (10%)	683 000 €	
										FCTVA (16,404%)	1 345 128 €	
										Autofinancement	4 071 872 €	
										Emprunt	2 100 000 €	
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Restauration et sécurisation de l'Église Notre Dame des Victoires	2021 03	5 637 000 €	- €	38 940,43 €	260 176,62 €	4 306 353,24 €	1 031 530,17 €			Subventions	1 470 725 €	
										FCTVA (16,404%)	924 694 €	
										Autofinancement	2 041 582 €	
										Emprunt	1 200 000 €	
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	6 300 000 €	- €	- €	310 572,49 €	5 101 417,77 €	888 009,74 €			Subventions	1 497 035 €	
										FCTVA (16,404%)	1 033 452 €	
										Autofinancement	2 569 513 €	
										Emprunt	1 200 000 €	
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 124 000 €	- €	- €	- €	793 738,52 €	132 000,00 €	198 261,48 €		Subventions (20%)	- €	
										FCTVA (16,404%)	184 381 €	
										Autofinancement	939 619 €	
										Emprunt		
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme - A créer	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Musée (Bâtiment + Allée)	2025 01	1 500 000 €	- €	- €	36 000,00 €	- €	750 000,00 €	864 000,00 €		Subventions (12%)	24 000 €	
										FCTVA (16,404%)	246 060 €	
										Autofinancement	1 229 940 €	
										Emprunt		
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme - A créer	Crédits de paiement									Financement prévisionnel
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sécurité des bâtiments communaux	2025 02	262 000 €	- €	- €	- €	- €	137 000,00 €	125 000,00 €		Subventions (12%)	24 000 €	
										FCTVA (16,404%)	42 978 €	
										Autofinancement	195 022 €	
										Emprunt		

**Un planning de réalisation de ces opérations.**

Planifier les projets	2022				2023				2024				2025				2026				2027				2028							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Rénovation du clos couvert Eglise ND Victoires	APS/APD/PRO/ACT				Marc hé de travaux	Travaux Flèche				Travaux Bas cotés				Travaux Vaisseau central				Travaux sacrifices														
Rénovation clos couvert Hotel de Ville	Etudes technique et mesures								Etude AMO				Choix montage et RC				Consultation aménageurs				Permis purgé				Cess ion				Travaux			
Réhabilitation du quartier de l'ancien hôpital																																
Réhabilitation de la piscine municipale	MISSION D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION OU DE RECONSTRUCTION												Procédure AMO				Procédure Concession restreinte				Travaux par le concessionnaire											
Rénovation clos couvert Musée (Bâtiment et Allée)																																

## 2. Dépenses d'investissement pressenties (hors AP / CP)

Les dépenses envisagées pour 2026, sous réserve d'arbitrages, s'élèvent à environ 3,5 millions d'euros, réparties comme suit :

### Bâtiments communaux – 1,48 M€

- Mise en accessibilité (ADAP)
- Chapelle Saint-Jean
- Rénovation de logements communaux
- CNTH
- Tennis
- Maison des jeunes

### Renouvellement du parc automobile – 169 K€

- Engins de plage
- Tracteurs
- Véhicules de service

### Sécurisation – 50 K€

- Renforcement du dispositif de vidéoprotection

### Voirie – 1,34 M€

- Rue Berthier : 470 000 € (suite à la chute du rocher)
- Route de la Corniche : 100 000 € (drainage)
- Autres opérations de voirie

Un bilan des réalisations en matière de voirie est également joint à cette note.

Exercice	Libellé	Montant
2021	DESCENTE MER HENNEQUEVILLE	2 470 €
2021	ENROBE CARREFOUR BLD MOUREAUX (Monoprix)	25 855 €

2021	Création 5 dos d'âne Chemin du grand clos et Callenville	17 934 €
2021	Aménagement plateau surélevé Route d'Aguesseau RD74	29 794 €
2021	Trottoir route de la Corniche	12 150 €
2021	Sondage sur trottoir 78 résidence des Aubets	3 296 €
2021	Aménagement des hauts de la rue d'Aguesseau	126 113 €
2021	Création de 4 dos d'âne chemin de Callenville	15 009 €
2021	Chemin du Presbytère	14 936 €
2021	Rue Général de Gaulle	48 923 €
<b>Total 2021</b>		<b>296 479 €</b>
2022	TROTTOIR RUE AGUESSEAU	12 953 €
2022	TROTTOIR RUE GL DE GAULLE	47 053 €
2022	Travaux de voirie divers	5 639 €
2022	Muret boulevard Hautpoul / rue de la Cavée	23 792 €
2022	PLACE FOCH EAUX PLUVIALES	3 784 €
2022	AMENAGEMENT ZE HENNEQUEVILLE	99 905 €
2022	PLATEAUX SURELEVES LES AUBETS	23 898 €
2022	Résidence Les Aubets	7 878 €
2022	RUE VICTOR HUGO	32 865 €
2022	Colmatage fissure route de la Corniche	2 161 €
2022	Chemin LES 3 ETANGS	4 608 €
2022	LE CLOS DES OISEAUX	50 368 €
2022	TROTTOIRS P. FOCH ET BD HAUTPOUL	69 812 €
<b>Total 2022</b>		<b>384 716 €</b>
2023	RAMPE NOTRE-DAME	142 061 €
2023	Rue Enseigne Millot	21 082 €
2023	ENROBES AVENUE DES LONGS BUTS	2 041 €

2023	PASSAGE PIETON RUE SOEURS DE L'HOPITAL	11 405 €
2023	Aménagement du Quai Albert 1 <sup>er</sup>	41 423 €
<b>Total 2023</b>		<b>218 012 €</b>
2024	RUE PELLETIER	23 475 €
2024	SENTE GOSSET	40 982 €
2024	RUE JEAN BART	29 635 €
2024	Remplacement escaliers accès plage Hennequeville	33 240 €
2024	TROTTOIRS LOT. LE PRE CLAIR	130 708 €
2024	REFECTION ANCIENNE ROUTE DE VILLERVILLE	56 795 €
2024	CHEMIN DES FREMONTES NIVEAU ECOLE DELAMARE	33 599 €
2024	RUE DU NOUVEAU MONDE	61 557 €
2024	ESCALIER ACCES PLAGE HENNEQUEVILLE	43 718 €
2024	TROTTOIR RUE GL DE GAULLE	26 505 €
<b>Total 2024</b>		<b>480 212 €</b>
2025	ESCALIER ACCES PLAGE HENNEQUEVILLE	33 842 €
2025	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	117 917 €
2025	FOURNITURE ET POSE PARC A ENCLOS	357 853 €
2025	ILOT POUR GES TION STATIONNEMENT PAYANT	10 577 €
2025	Comblement superficiel de la fissure route de la Corniche	592 €
2025	MUR CLOTURE - RUE S. LASSEUR	3 990 €
2025	BRANCHT INDIVIDUEL CH. GRAND CLOS AGUESSEAU	28 363 €
2025	CHEMIN DES GRAVES	6 152 €
2025	PORTILLON IMP ASSE TISON	2 083 €
2025	RAMPE ESCALIER RUE TARALE	12 841 €
2025	RUE DE L'ANCIEN PARC A HUITRES	24 636 €
2025	PASSAGES SUR BAISSES CROISST HUGO- MOZIN- COUTURIER	21 232 €

2025	CHEMIN DE CALLENVILLE	101 454 €
2025	ACODRAIN TROTTOIR 43 AV. JF KENNEDY	1 962 €
2025	DIAGNOSTIC RUE BERTHIER	17 964 €
<b>Total 2025 - au 1<sup>er</sup> octobre 2025</b>		<b>741 459 €</b>
<b>Total général</b>		<b>2 120 879 €</b>

## 12. Budget primitif 2026 – Budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer

### Contexte et fonctionnement en 2025

Depuis sa création par délibération du Conseil municipal du 29 août 2024, le budget annexe dédié à la régie des marchés communaux permet désormais d'identifier précisément le coût réel d'exploitation des marchés par la commune.

Trois marchés distincts ont été organisés tout au long de l'année 2025 :

- **Marchés traditionnels** : les mercredis et dimanches, avec une base de près de 250 commerçants.
  - Abonnés : 40 présents les deux jours, 7 uniquement le mercredi, 13 uniquement le dimanche.
  - Les autres commerçants sont dits volants.
- **Marché écoresponsable et pêcheurs** : chaque samedi, avec 12 commerçants réguliers.

L'organisation a été assurée par :

- Trois placiers successifs pour les marchés du mercredi et du dimanche. Depuis le 1er avril, un placier est en poste de manière stable, avec une satisfaction générale exprimée par les commerçants et la commune.
- Les agents de la brigade verte assurent le placement des commerçants le samedi.

### Bilan budgétaire 2025

Le budget annexe a permis de suivre les dépenses et recettes spécifiques à l'activité des marchés :

#### Dépenses de fonctionnement

- Charges d'exploitation limitées à :
  - Les fluides (eau, électricité)
  - L'animation des marchés
  - Quelques achats de fournitures pour le placier régisseur
- Rémunération du placier sous forme de prestation de service
- Salaires : uniquement le poste de direction de la régie

Aucun investissement n'a été réalisé sur ce budget annexe en 2025.

#### Recettes

- Redevances d'occupation du domaine public, fixées par le conseil d'exploitation et le Conseil municipal.

#### Perspectives pour 2026

Le budget primitif 2026 poursuivra l'objectif de transparence financière et d'efficacité opérationnelle, avec :

- Le maintien des trois marchés hebdomadaires
- La consolidation du poste de placier
- L'ajustement des dépenses en fonction des besoins réels
- Le suivi des recettes issues des redevances.